

CONSEIL DES MINISTRES  
SECRETARIE GENERAL  
14 Sept. 1960  
ANIVAO N° 1457 PCM

PORTO-NOVO, LE 13 SEPTEMBRE 1960

VV

PG/MO.  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES  
-----

CABINET DU PREMIER MINISTRE  
-----

DECRET DU PREMIER MINISTRE.

N° 253 /PCM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE,

SOMMAIRE  
a/s  
NOMINATION.

VU la loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey,  
VU la loi n°59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;  
VU les nécessités de service ;  
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;  
LE Conseil des Ministres entendu ;

COPIATIONS.  
HRONG I  
ORD. I  
AUSSAIRE 2  
P. I  
RESIDENCE I 5  
L. 5  
P. NIKKI I  
REF. R I  
D. I  
P. I  
IEC 2  
C. 2  
TERESSE. I I  
/SOLDE I

DECRET

ARTICLE 1er.- M. CONGACOU Tahirou est nommé sous -Préfet de NIKKI.  
ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de notification à l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.

PAR LE PREMIER MINISTRE  
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

*[Signature]*  
H. MAGA.

M. AROUNA.